CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E106451** **VALABLE JUSQU'AU** **25/02/2027**

ÉDITÉ LE 05/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Raison sociale : AVARELEC PERE & FILS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/04/2015

Capital : 5 000

CHEMIN DE LA BABILLE
59630 BOURBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE RC 59 509 666 293

Siret : 509 666 293 00014

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3062909

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 159570109 A 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 159570109A001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 03 28 22 50 93 **Fax :**

Portable : 07 80 98 85 84

Responsabilité légale :
AVART JOHAN GÉRANT

Site Internet : www.avarelec-pf.fr

E-mail : avarelec@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 290 228 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		03/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 09:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E106451** **VALABLE JUSQU'AU** **25/02/2027**

ÉDITÉ LE **05/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/04/2015
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE RC 59 509 666 293

Siret : **509 666 293 00014**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 3062909
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 159570109 A 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 159570109A001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **AVARELEC PERE & FILS**

CHEMIN DE LA BABILLE
59630 BOURBOURG

Téléphone : 03 28 22 50 93 **Fax :**
Portable : 07 80 98 85 84

Site Internet : www.avarelec-pf.fr
E-mail : avarelec@gmail.com

Responsabilité légale :
AVART JOHAN GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/12/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	28/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 09:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.